

Recommandé & strictement personnel  
Tribunal fédéral Suisse  
M. le Président, François CHAIX  
Av. du Tribunal-Fédéral 29  
1000 Lausanne 14

Estavayer-le-Lac, le 10 décembre 2025

Me François CHAIX,

Pour votre information :

Sur la dernière page du courrier ci-joint, référence 251210DE\_FC, il est indiqué :

« Document numérique si disponible » : avec le nom de l'URL

Le « si disponible » indique qu'actuellement ce document ne peut pas être téléchargé sur le site de swissstribune.org parce que des inconnus empêchent son téléchargement, alors que j'ai une connexion avec un VPN payant américain très connu.

Je vous le signale, suite à ce que vous avez le pouvoir d'agir pour empêcher ces inconnus d'agir. Ce n'est pas normal que des inconnus soient payés avec nos impôts pour censurer les informations qui montrent de la corruption

Ce point fera aussi partie de notre entretien, puisque j'ai déjà dû me plaindre par le passé de ce genre de censure au Président de l'Assemblée fédérale. Ensuite la censure avait été levée.

Plusieurs fois, j'ai demandé à des relations de court-circuiter la censure. Ils m'ont confirmé que j'étais censuré. Ils ont pu le faire car c'étaient des informaticiens, mais ce n'est pas digne d'un Etat de droit.

Cela montre aussi les dangers des réseaux numériques lorsqu'ils sont sous le contrôle d'organisation criminelle qui utilisent des informaticiens pour agir sans le consentement éclairé des citoyens.

Si vous croyez en Dieu, ce n'est pas un hasard que cette censure vient d'arriver au moment où, je veux vous envoyer ce courrier. C'est aussi un avertissement du Dieu de notre Constitution qui peut rendre visible de tel comportement sans utiliser les réseaux numériques.

J'ai pris une photo de mon écran pour montrer que cette censure est réelle comme toutes les arnaques qui sont liées à cette technologie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Tribunal fédéral, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI